Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213501570-20260423-DEL_32_2__2026-DE

DEPARTEMENT DE L'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE LOROUX
35 133 LE LOROUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt six, le vingt trois avril à 20 heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Christian LEFEUVRE Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Christian LEFEUVRE, Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT, Thérèse TOUCHEFEU, Marie-Line GRATIEN, Régis PERROT, Mélaine BESSIRAL, Marina LEBOSSÉ, Sophie BÉGASSE, Guerric MOUTON, Claire LERAY, Cyrille MOREL, Alexis GUÉRIN

Absents excusés : Cédric MORAZIN
Absents :

Cédric MORAZIN a donné pouvoir à Christian LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : Thérèse TOUCHEFEU

Date de la convocation : 17/04/2026
Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 1
Date affichage convocation : 17/04/2026

Délibération n° 32_2_2026

Annule et remplace la délibération n°32_2026 pour erreurs matérielles

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal,

- Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
- Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

NB : il est voté au scrutin secret pour les nominations, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21). Toutefois, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Le conseil a décidé de ne pas voter à bulletin secret.

Sont candidats au poste de titulaires : Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT,
Sont candidats au poste de suppléants : Cyrille MOREL, Mélaine BESSIRAL, Claire LERAY

Sont donc désignés pour constituer la commission d'appel d'offres :
Membres titulaires : Ludovic VALLÉE, Annick ROCHELLE, Cédric FOUBERT,
Membres suppléants : Cyrille MOREL, Mélaine BESSIRAL, Claire LERAY

A Le Loroux, le 23 juin 2026

Mr le Maire
C. LEFEUVRE,

Conforme au registre des délibérations
Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire ou son représentant , certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.